

Sommaire

I Ordo des fidèles. — Il Solennités de titulaires. — III Société d'une messe. — IV Le jubilé dans le diocèse de Montréal. — V Correspondance romaine. — VI Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal, règles pour le prochaîn carème. — VII Salvum fac regem. — VIII L'épiscopat et les sociétés de bienfaisance. — IX Apostolat de la prière. — X L'extension du jubilé. — XI Aux prières.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 10 février

Messe du dim. de la Sexagésime, semi-double privil.; mém. de sainte Scholastique, 3e or. A cunctis; préf. de la Trinité. — I vêpres des SS. Fondateurs des Servites (lu II, double); ant. Domine du commun d'un confess. non pont.; hymne et ant. du Magnif. propres; mém. du dim. et de sainte Scho'astique (du 10) Veni sponsa.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 24 février

On ne peut faire, le 1er dim. du carême, aucun office même de 1 r cl., ni par conséquent de solennité.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 4 février 1901.

M. l'abbé Joseph-Pierre Leduc, ancien curé, décédé hier à Saint-Benoît, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 5 février 1901.

M. l'abbé Josephat Laberge, décédé hier à Valleyfield, était membre de la Société d'une messe.

EMILE Roy, ptre, chancelier.